

RCS : CASTRES  
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00413  
Numéro SIREN : 508 778 834  
Nom ou dénomination : CLIMAPLUS

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2019 sous le numéro de dépôt 3376

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
CASTRES

3, rue de la Platé 81100 CASTRES  
TEL. 05 63 62 58 80  
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43  
Internet : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)  
05 63 62 58 84

## RECEPISSE DE DEPOT

CLIMAPLUS

45 Hameau les Grèzes  
81100 Burlats

V/REF :

N/REF : 2008 B 413 / 2019-B-3376

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 13/09/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

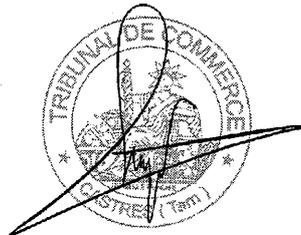
CLIMAPLUS  
Société à responsabilité limitée  
45 Hameau les Grèzes  
81100 Burlats

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-3376 le 16/09/2019

R.C.S. CASTRES 508 778 834 (2008 B 413)

Fait à CASTRES le 16/09/2019,

Le Greffier



Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL CLIMAPLUS Néant  \*

Adresse de l'entreprise 45 HAMEAU LES GREZES 81100 CASTRES

N° SIRET \* 50877883400046 *Certifié conforme à l'original 10/09/2019*

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 12 Durée de l'exercice précédent \* 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3376

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122018		31122017		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>			
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	2 654	016	2 389	265	286	
	Immobilisations corporelles *	028	47 231	030	43 614	3 617	6 364	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	<b>49 885</b>	<b>048</b>	<b>46 003</b>	<b>3 882</b>	<b>6 650</b>	
<b>STOCKS</b>	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			502	
	Marchandises *	060		062				
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 430	070		1 430	9 660	
	Autres * (3)	072	1 489	074		1 489	953	
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	3 138	086		3 138	242	
Charges constatées d'avance *		092	873	094		873	1 133	
<b>Total II</b>		<b>096</b>	<b>6 930</b>	<b>098</b>		<b>6 930</b>	<b>12 490</b>	
<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>	<b>56 815</b>	<b>112</b>	<b>46 003</b>	<b>10 812</b>	<b>19 140</b>	
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>		<b>Exercice N-1 NET</b>		
				<b>1</b>		<b>2</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel *	120			10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134			(161 211)		(173 622)	
	Résultat de l'exercice	136			(2 769)		12 410	
	Provisions réglementées	140						
	<b>Total I</b>		<b>142</b>			<b>(153 980)</b>		<b>(151 211)</b>
	Provisions pour risques et charges		154					
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées	156			91 247		99 765	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			4 515		3 900	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	52 343	172	69 030		66 687	
	Produits constatés d'avance	174						
	<b>Total III</b>		<b>176</b>			<b>164 793</b>		<b>170 352</b>
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>			<b>10 812</b>		<b>19 140</b>	
<b>RENOUVELLEMENTS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		119 458	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

TRIBUNAL de COMMERCE de CASTRES

13 SEP. 2019

COURRIER ARRIVE

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL CLIMAPLUS

Néant  \*

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

Exercice N clos le [ 3 1 1 2 2 0 1 8 ]      Exercice N-1 clos le [ 3 1 1 2 2 0 1 7 ]

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

**PRODUITS D'EXPLOITATION**

**CHARGES D'EXPLOITATION**

**PRODUITS ET CHARGES DIVERS**

**Réintégrations**

**Déductions**

**Déficits**

Cegid Group

Ventes de marchandises * <span style="float:right">dont export et livraisons intracommunautaires</span>		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	72 318	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	75 232	
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	1	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	72 319	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	4 196	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	502	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	20 020	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	654	244	2 220	
Rémunérations du personnel *				250	27 934	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	15 527	
Dotations aux amortissements *				254	2 768	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	3	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	73 170	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	(852)	
Produits financiers (III)				280		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges financières (V)				294	441	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 476	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				310	(2 769)	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	314	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	2 769	
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
			( Part de loyers dispensés de réintégration )	249	763	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	990
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		2 020
Déficits antérieurs reportables : * .....15.3...5.0.4 dont imputés sur le résultat :				360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372

SARL CLIMAPLUS

45 HAMEAU LES GREZES  
BURLATS  
81100 CASTRES

**ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018**

**CABINET DOMINIQUE BILLOUX**

27 BD GEORGES CLEMENCEAU

EXPERT COMPTABLE

81100 CASTRES

05 63 72 48 96

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Frais d'établissement	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 10 812.45 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 72 318.00 Euros et dégageant un déficit de -2 768.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

La transposition de la directive 2013/34/UE relative au traitement comptable des fonds commerciaux dans le référentiel comptable français à compter du 1er janvier 2016, introduit la présomption d'une durée d'utilisation non limitée du fonds commercial et impose un test annuel systématique de dépréciation du fonds commercial en cas de non amortissement.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

La société n'est pas concernée par cette directive en l'absence d'inscription à son actif de valeur de fonds de commerce.

### Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) au titre de l'année 2018 pour un montant de 0 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

### L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 14 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	14
Total	14

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	2 084		
<b>TOTAL</b>	<b>2 084</b>		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	570		
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	29 250		
Matériel de transport	6 828		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 328		
<b>TOTAL</b>	<b>47 406</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 060</b>		

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	2 084			2 084	2 084
<b>TOTAL</b>	<b>2 084</b>			<b>2 084</b>	<b>2 084</b>
Autres immobilisations incorporelles	570			570	570
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>			<b>570</b>	<b>570</b>
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	29 250			29 250	29 250
Matériel de transport	6 828			6 828	6 828
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 153		175	11 153	11 153
<b>TOTAL</b>	<b>47 231</b>		<b>175</b>	<b>47 231</b>	<b>47 231</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 885</b>		<b>175</b>	<b>49 885</b>	<b>49 885</b>

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	2 084			2 084
<b>TOTAL</b>	<b>2 084</b>			<b>2 084</b>
Autres immobilisations incorporelles	284	21		305
<b>TOTAL</b>	<b>284</b>	<b>21</b>		<b>305</b>
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 730	1 814		26 543
Matériel de transport	5 679	457		6 136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 632	476	175	10 934
<b>TOTAL</b>	<b>41 041</b>	<b>2 747</b>	<b>175</b>	<b>43 614</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 410</b>	<b>2 768</b>	<b>175</b>	<b>46 003</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	21				
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 814				
Matériel de transport	457				
Matériel de bureau informatique mobilier	476				
<b>TOTAL</b>	<b>2 747</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 768</b>				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 430	1 430	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	508	508	
Impôts sur les bénéfices	14	14	
Taxe sur la valeur ajoutée	747	747	
Débiteurs divers	220	220	
Charges constatées d'avance	873	873	
<b>TOTAL</b>	<b>3 792</b>	<b>3 792</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	581	581		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 388	2 769	11 079	5 540
Emprunts et dettes financières divers	71 279	4 930	14 153	52 196
Fournisseurs et comptes rattachés	4 515	4 515		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 654	12 654		
Taxe sur la valeur ajoutée	238	238		
Autres impôts taxes et assimilés	272	272		
Groupe et associés	52 343	52 343		
Autres dettes	3 523	3 523		
<b>TOTAL</b>	<b>164 793</b>	<b>81 825</b>	<b>25 232</b>	<b>57 736</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 769			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	10 000			10 000

### Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'augmentation de capital	2 084	
<b>Total général</b>	<b>2 084</b>	

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :  
La valeur d'usage a été retenue

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 264
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 030
Dettes fiscales et sociales	272
Autres dettes	3 523
Total	6 089

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	873
Total	873

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 388
Emprunts et dettes financières divers :	3 488
- DECOUVERT CPTÉ BPO	3 488
Total	22 876

#### Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 01062011  
Montant initial de cette garantie : 45 000  
Montant restant dû en capital : 19 388  
Date de fin d'échéance de la garantie : 01/06/2017  
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE  
: MR RANICA PATRICE

#### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

##### Engagements donnés

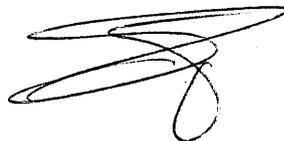
##### Engagements reçus

Avals cautions accordés CAUTION SOLIDAIRE DU GERANT ET DES ASSOCIES SUR L'EMPRUNT BPO(19388 €)ET SUR LE DECOUVERT BANCAIRE (3488 €).	22 876
Total	22 876

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le 13/05/2019  
MR DOUCET ERIC, GERANT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.

**S.A.R.L CLIMAPLUS**  
**S.A.R.L au capital de : 10 000 €uros**  
**Siège Social : 45 Hameau Les Grèzes-81100-BURLATS**  
**R.C.S : CASTRES 508 778 834**  
**SIRET : 508 778 834 00046 – A.P.E : 4399D**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019**

L'an **deux mille dix-neuf et le vingt-huit juin à dix heures**, les associés de la société « **S.A.R.L CLIMAPLUS** » Société à Responsabilité Limitée au capital de **10 000 €uros** se sont réunis au siège social à **Burlats** en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par **Mr Eric DOUCET, associé-gérant**.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales soit **les dix mille parts sociales** composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions prévues au Titre 8 « Décisions collectives ordinaires ».

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.
- le rapport spécial (**R223-17**) sur les conventions visées par l'article **L.223-19** du Code de Commerce.

Conformément à la loi n°2018-727 du 10 août 2018, la société est dispensée d'établir un rapport de gestion.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2018**;
- Affectation des résultats de l'exercice clos au **31 décembre 2018**;
- Quitus à la gérance
- Rapport spécial (**R223-17**) de la gérance sur les conventions visées à l'article **L.223-19** du Code de Commerce, approbation de ces conventions.

Puis, lecture est donnée du rapport spécial.

La discussion est ouverte, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2018** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat **déficitaire de 2 768.85 Euros**.

Elle décide d'affecter **cette perte** de la manière suivante :

- Réserve légale : NEANT
- Réserves ordinaire : NEANT
- Dividendes distribués : NEANT
- Report à nouveau débiteur : **2 768.85 Euros**

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée **au cours des trois derniers exercices**.

**Résolution adoptée à l'unanimité**

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale **donne quitus entier aux gérants**, Mr Patrice RANICA pour sa gestion sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mai 2018 et Mr Eric Doucet pour sa gestion sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 décembre 2018.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

**Cette résolution est adoptée par 4 999 voix sur 10 000, étant observé que Mr Patrice Ranica n'a pas pris part au vote.**